



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

## **Arrêté portant délimitation de zonage archéologique**

DIRECTION REGIONALE DES  
AFFAIRES CULTURELLES

Service Régional de l'Archéologie

### **LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE, PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code du Patrimoine, notamment ses articles L.522-4, L.522-5 et R.523-6 prévoyant la possibilité de définir, dans le cadre de l'établissement de la carte archéologique nationale, des zones de présomption de prescriptions archéologiques, préalablement à la réalisation de projets d'aménagement affectant le sous-sol ;

**VU** l'arrêté n°2014/SGAR/DRAC/123, du 20 juin 2014 de Monsieur Henri-Michel COMET, préfet de la région Pays-de-la-Loire, portant délégation de signature à Monsieur Louis BERGES, directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

**VU** l'arrêté n° 2016/DRAC/1 du 29 février 2016, signé de monsieur Louis BERGES, directeur régional des affaires culturelles, portant subdélégation de signature administrative et financière ;

**VU** l'avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique sur le zonage archéologique objet du présent arrêté, en date des 4 et 5 novembre 2015 ;

**CONSIDERANT** que des vestiges archéologiques intéressant l'histoire des civilisations à différentes périodes chronologiques sont présents sur plusieurs zones dans le périmètre du territoire de la commune concernée par le présent arrêté ;

**CONSIDERANT** que leur protection implique la transmission de permis de construire, de démolir et d'autorisations d'installations et travaux divers au préfet de région ;

**ARRETE**  
**(n°296)**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les zones définies dans le cadre de l'établissement de la carte archéologique nationale sur la commune de MONTFAUCON-MONTIGNE (49) sont indiquées dans l'annexe 1 (tableau) et délimitées dans l'annexe 2 (carte) du présent arrêté.

**Article 2** : Les projets d'aménagement entrant dans le champ d'application de l'article R.523-4 du code du Patrimoine doivent faire l'objet d'une saisine du préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles – Service régional de l'archéologie – 1 rue Stanislas Baudry - BP 63518 - 44035 Nantes Cedex 1) dans les périmètres des zones et au-dessus des seuils définis en annexes 1 et 2 du présent arrêté.

**Article 3** : En dehors des zones définies par le présent arrêté, les alinéas 2 à 6 de l'article R. 523-4 du code du Patrimoine s'appliquent.

**Article 4** : En application de l'article R.523-6 du code du Patrimoine, le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de MAINE-ET-LOIRE. Une copie de l'arrêté et de ses annexes sera adressée par le Préfet du département au Maire concerné, aux fins d'affichage en mairie pendant un délai d'un mois minimum.

**Article 5** : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 28 juin 2016  
Pour le Directeur régional des affaires culturelles  
et par délégation  
L'adjoint au Conservateur régional de l'archéologie  
Conservateur en Chef du patrimoine  
Jean-Philippe BOUVET

**Service régional de l'archéologie, DRAC des Pays-de-la-Loire, zones de présomptions archéologiques de la commune de : MONTFAUCON**

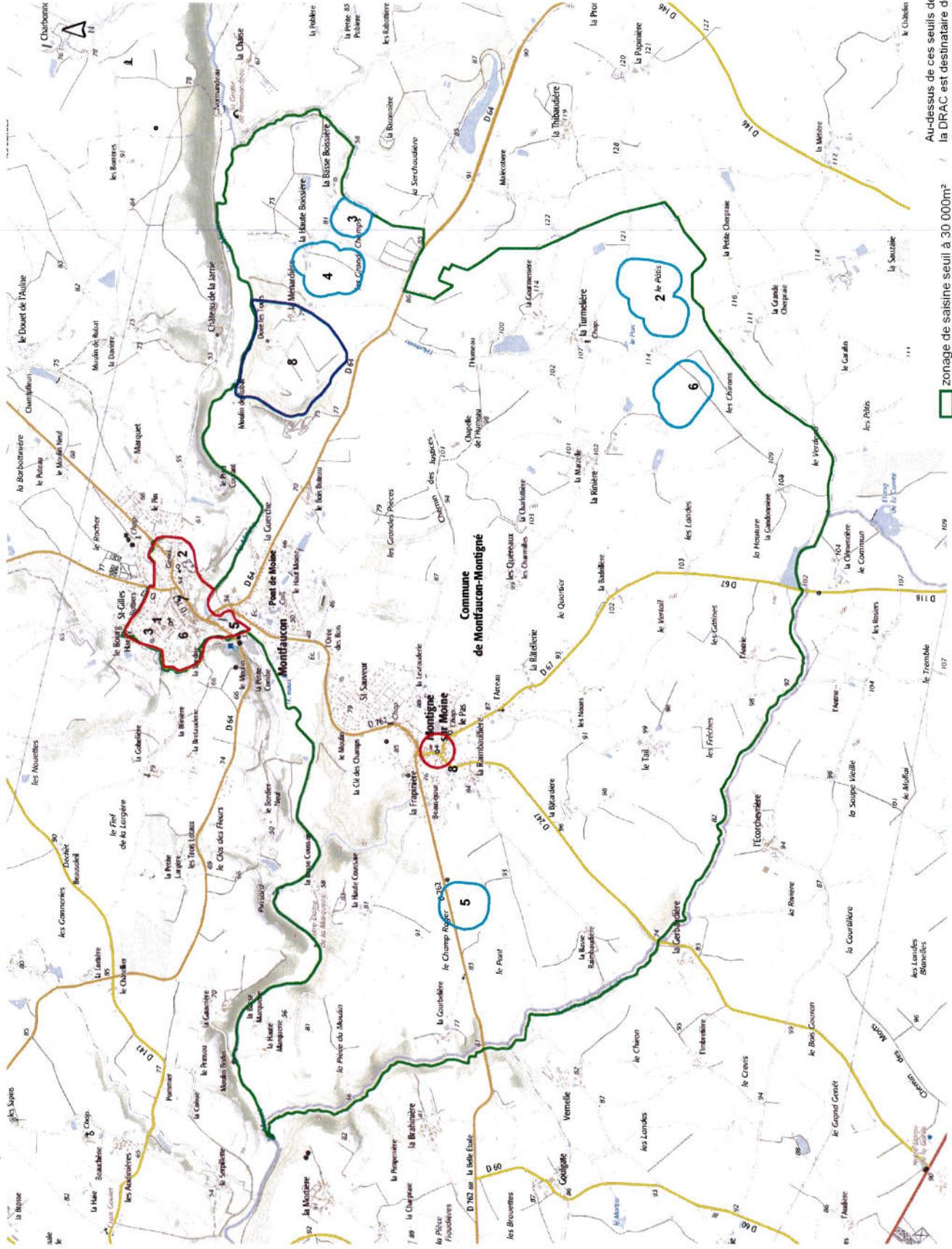
Seuil en m <sup>2</sup>	Zone	Numéro de l'EA	Nom du site / Lieu-dit-cadastral	(Chronologie) vestiges
zonage de saisine seuil à 100m <sup>2</sup>	1	49 206 0001	EGLISE SAINT-JACQUES / PLACE DU GENERAL LECLERC	(Moyen-âge classique) église
zonage de saisine seuil à 100m <sup>2</sup>	2	49 206 0002	CHAPELLE SAINT-JEAN / MONTFAUCON	(Moyen-âge classique - Epoque moderne) cimetière
zonage de saisine seuil à 100m <sup>2</sup>	2	49 206 0002	CHAPELLE SAINT-JEAN / MONTFAUCON	(Moyen-âge classique - Epoque moderne) église
zonage de saisine seuil à 100m <sup>2</sup>	3	49 206 0003	LA MOTTE / RUE DU DONJON	(Moyen-âge classique) motte castrale
zonage de saisine seuil à 100m <sup>2</sup>	4	49 206 0004	PLACE DES HALLES /	(Moyen-âge classique? - Epoque moderne?) cave
zonage de saisine seuil à 100m <sup>2</sup>	5	49 206 0005	LA BASSE MOTTE / PLACE DE LA MOTTE	(Moyen-âge classique) motte castrale
zonage de saisine seuil à 100m <sup>2</sup>	6	49 206 0006	RUE DES VIEUX MOULINS / RUE DES VIEUX MOULINS	(Moyen-âge - Période récente) bassin ?
zonage de saisine seuil à 100m <sup>2</sup>	7	49 206 0007	BOURG CASTRAL DE MONTFAUCON /	(Moyen-âge - Période récente) bourg castral

Seuil en m <sup>2</sup>	Zone	Numéro de l'EA	Nom du site / Lieu-dit-cadastral	(Chronologie) vestiges
zonage de saisine seuil à 100m <sup>2</sup>	8	49 210 0008	EGLISE SAINT-JACQUES / RUE PROSPER LOFFICIAL	(Moyen-âge classique - Epoque moderne) cimetière
zonage de saisine seuil à 100m <sup>2</sup>	8	49 210 0008	EGLISE SAINT-JACQUES / RUE PROSPER LOFFICIAL	(Moyen-âge classique - Epoque moderne) église
zonage de saisine seuil à 1000m <sup>2</sup>	8	49 210 0008	EGLISE SAINT-JACQUES / RUE PROSPER LOFFICIAL	(Moyen-âge classique - Epoque moderne) cimetière
zonage de saisine seuil à 1000m <sup>2</sup>	8	49 210 0008	EGLISE SAINT-JACQUES / RUE PROSPER LOFFICIAL	(Moyen-âge classique - Epoque moderne) église
zonage de saisine seuil à 3000m <sup>2</sup>	2	49 210 0002	LE PATIS, LES QUATRE CHENES / LE PATIS, LES QUATRE CHENES	(Age du fer?) enclos complexe
zonage de saisine seuil à 3000m <sup>2</sup>	2	49 210 0002	LE PATIS, LES QUATRE CHENES / LE PATIS, LES QUATRE CHENES	(Age du fer?) enclos quadrangulaire

zonage de saisine seuil à 3000m²	3	49 210 0003	LE PETIT GRAND CHAMP / LA BASSE BOISSIERE	(Epoque indéterminée) enclos rectilinéaire
zonage de saisine seuil à 3000m²	4	49 210 0004	LA HAUTE BOISSIERE / LA HAUTE BOISSIERE	(Gallo-romain) villa
zonage de saisine seuil à 3000m²	5	49 210 0005	LE GRAND PATIS / LE GRAND PATIS	(Epoque indéterminée) enclos curvilinéaire
zonage de saisine seuil à 3000m²	6	49 210 0006	LE PATIS NEUF, LA HEUTIERE / LE PATIS NEUF, LA HEUTIERE	(Second Age du fer?) enclos complexe quadrangulaire
zonage de saisine seuil à 3000m²	6	49 210 0006	LE PATIS NEUF, LA HEUTIERE / LE PATIS NEUF, LA HEUTIERE	(Second Age du fer?) ferme
zonage de saisine seuil à 3000m²	6	49 210 0006	LE PATIS NEUF, LA HEUTIERE / LE PATIS NEUF, LA HEUTIERE	(Second Age du fer?) fossé
zonage de saisine seuil à 30000m²	1	49 210 0001	PONT-DE-MOINE / PONT-DE-MOINE	(Moyen-âge) pont

# Cartographie des zones de présomption de prescriptions archéologiques de la commune de Montfaucon-Montigné

élaborée à partir des vestiges significatifs connus au 23/09/2015



Au-dessus de ces seuils de surface d'aménagement, la DRAC est destinataire des dossiers d'aménagements projetés dans la zone de présomption et est susceptible de prescrire un diagnostic archéologique. Les fichiers SIG sont disponibles sur l'atlas des patrimoines à l'adresse suivante : <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>

- zonage de saisine seuil à 30 000m<sup>2</sup>
- zonage de saisine seuil à 3 000m<sup>2</sup>
- zonage de saisine seuil à 1 000m<sup>2</sup>
- zonage de saisine seuil à 100m<sup>2</sup>

0 0.5 1 Kilomètres